PROCES VERBAL PROVISOIRE DE LA REUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (VISIO)

LUNDI 5 JUIN 2023 – 19H00/21H00

Membres du Comité Exécutif	***Fonction***	***Présence/Absence***
ALVES Melissa	Représentante des Sportifs de Haut Niveau	Absente
BREVARD Stéphane	Collège général	Présent
CROUIN Emmanuel	Collège général	Absent
DE CONTET Thierry	Secrétaire Général	Présent
DUPIRE Corinne	Collège général	Présente
EZVAN Catherine	Vice-présidente	Présente
FONTANON Dominique	Vice-président	Présent
FORT Mathieu	Collège général	Absent
GIMENES Christophe	Collège général	Présent
SALOMON Lydia	Collège général	Absente
LECLERC Eric	Trésorier	Présent
CADAU Jean-Jacques	Collège général	Présent
MULLER Julien	**Président**	Présent
ROBINAUD Stéphane	Collège général	Absent

Assistent :

FARGEAS Sylvaine	Candidate à une cooptation	Présente
Comité d'Ethique	***Fonction***	***Présence/Absence***
THEVES Catherine	Présidente	Présente
Direction Technique Nationale	***Fonction***	***Présence/Absence***
SILVESTRI Eric	DTN	Présent
BOSSON Philippe	DTN adjoint	Présent
COSTE Guillaume	DTN adjoint	Présent
POCHOLLE Jean-Marc	DTN adjoint	Présent
LECOMTE Frédéric	Responsable Haut-niveau	Présent
LAVIGNE Renan	Entraîneur national	Présent
Salariés	***Fonction***	***Présence/Absence***

BENIZEAU Emile	Responsable juridique	Présent
GUYHOT Valérie	Responsable comptabilité	Présente
LESCOUBLET Bastien	Chargé de mission Relation Clubs	Présent
FORTIN Christelle	Assistante de direction	Présente

Ordre du jour		***Info / Pt étape / Vote***	***Décision***	***Cf annexe***	***Référents***
1. Administratif	Validation du Quorum	Vote	Validation du quorum. **Vote** Présents : 9 Absents : 5 Le quorum (9/16) est atteint	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU
	Cooptation Médecin Fédéral	Vote	➕ Pour le poste de médecin fédéral toujours vacant, le Président et le Secrétaire général propose la candidature de Monsieur Karim SEBAA au sein du Comité Exécutif. ➕ Déjà en charge de la Surveillance Médicale Règlementaire, M. SEBAA aurait comme mission principale de retravailler sur le règlement médical et notamment les dispositions relatives au surclassement. ➕ Pour y procéder, une commission médicale devra être réunie avec les médecins de Ligue. ➕ Les travaux pourraient être présentés au séminaire de juillet. ➕ La cooptation devra être ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale. **Vote**	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU

			Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La proposition est validée.		
	Cooptation Comité Exécutif	Vote	▪ À la suite du rejet de la ratification de la cooptation de François PRINCE par la dernière Assemblée Générale, nous avons un poste vacant au sein du Comité Exécutif. ▪ Le Président et le Secrétaire Général propose à la cooptation au sein du Comité Exécutif : - Sylvaine FARGEAS, représentante de la Ligue Nouvelle Aquitaine, une des Ligues les plus dynamiques au niveau territorial. ▪ La cooptation devra être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale. **Vote** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La proposition est validée.	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU
	Point RH	Info	▪ Deux contrats d'apprentissage vont être recrutés à la rentrée au sein du secteur communication/influence. ▪ Le contrat d'apprentissage de l'assistant administratif va être rompu à l'amiable à partir du 1er septembre pour lui permettre de trouver des missions en adéquation avec ses aspirations après deux ans de bons et loyaux services à la Fédération. ▪ L'assistante de direction se réinvestit progressivement dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique. L'objectif, à moyen terme, est de pouvoir revenir sur un plein temps.	-	Thierry de CONTET/Philippe BOSSON

			➕ La nouvelle personne en charge du secteur sportif prendra ses fonctions le 28 août 2023. ➕ La Fédération sera fermée du 31 juillet au 15 août 2023 pour congés estivaux.		
	Licence Estivale	Vote	➕ La reconduction de la licence estivale est soumise à l'approbation du Comité Exécutif pour la période du 1er juin au 31 août 2023. **Vote** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La proposition est validée.	-	Thierry de CONTET/Philippe BOSSON
	Organisation des Championnats de France 2023/2024	Pt étape	➕ Une refonte du cahier des charges d'organisation des championnats de France est soumise à l'approbation du Comité Exécutif. ➕ L'accompagnement fédéral a été repensé, notamment sur le volet financier en lien avec une nouvelle circulaire financière 2023/2024 également soumise à l'approbation du Comité Exécutif. ➕ Le processus de candidature, le rôle et la désignation des délégués fédéraux sont également modifiés. **Vote** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 Les deux propositions sont adoptées.	1/2	Eric LECLERC/Philippe BOSSON
	Groupe de travail « Nouvelle gouvernance »	Pt étape	➕ Les travaux de réflexion sur le 1er thème relatif au vote direct des clubs en Assemblée Générale sont quasiment finalisés. ➕ La volonté est de reconnaitre deux types de structure dans le collège clubs/asso : - Les associations affiliées (45% des voix) ;	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU

			- Les organismes à but lucratif (5% des voix). - Dans le collège des organes déconcentrés, on aurait une représentation équitable entre Ligues (25%) et Comités Départementaux (25%). - Le nouveau système serait généralisé pour toutes les Assemblées Générales et le quorum restreint à 1/3 du total des voix.		
2. Financier	Organisation des Championnats de France 2023/2024	Info	- Voir point ci-dessus dans le secteur Administratif.	-	Eric LECLERC/Philippe BOSSON
3. Vie Sportive	Calendrier sportif 2023/2024	Vote	- La proposition de calendrier sportif 2023/2024 est soumise à l'approbation du Comité Exécutif. **Vote** Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0 La proposition est adoptée.	3	Catherine EZVAN
	Responsable sous-secteur Squash corporatif	Info	- Le rôle du responsable du Squash Corporatif est vacant. - Un appel à candidature est à relayer pour la charge de ce sous-secteur.	-	Catherine EZVAN
4. Performance	Organisation du secteur	Info	- Le secteur Haut Niveau et Performance sera réorganisé à partir de la rentrée sportive. - Le secteur reste sous la houlette du Vice-Président de la FFSquash, Dominique FONTANON et du DTN Eric SILVESTRI avec le soutien du DTN adjoint Jean-Marc POCHOLLE sur le programme d'accession et le suivi socioprofessionnel et de Frédéric LECOMTE, coordonnateur du programme d'excellence et responsable de la vie sportive.	4	Dominique FONTANON/Eric SILVESTRI

			- Le projet de performance masculin et l'équipe de France masculine seront toujours sous la responsabilité de Renan LAVIGNE tandis que le projet de performance féminin et l'équipe de France féminine seront pris en charge par Yann MENEGAUX. - Malcolm TULLIS prendra en charge le projet de performance jeunes, l'équipe de France U17-U19 et le Pôle France féminin de Créteil. - Le Pôle France et espoir masculin d'Aix-en-Provence sera toujours géré par Renan LAVIGNE, Yann MENEGAUX et Yann PERRIN. - Le programme d'accession sera la responsabilité de Guillaume COSTE et Lucas VAUZELLE. - Philippe SIGNORET sera missionné sur la professionnalisation et la culture du haut niveau.		
	Championnat d'Europe Sénior	Info	- L'Equipe de France Masculine est allée récolter une très belle médaille d'argent au Championnat d'Europe Sénior qui se déroulait en Finlande. - L'Equipe de France Féminine a dû se contenter d'une 4ème place porteuse d'espoirs.	-	
	Championnats d'Europe Juniors	Info	- L'Equipe de France U17 a été sacrée Championne d'Europe Junior à Zurich. La Fédération tient à adresse toutes ses félicitations à l'ensemble des joueurs et de l'encadrement pour cette performance. - L'Equipe de France U15 et l'Equipe de France U19 sont également à féliciter pour leur belle 2ème place à l'occasion de ces mêmes Championnats d'Europe.	-	

	5 Nations	Info	➕ L'Equipe de France U13 et l'Equipe de France U15 ramènent également une médaille d'argent à l'occasion du tournoi des 5 Nations qui se déroulait à Edimbourg.	-	
5. Jeunes	Championnat de France Jeunes	Info	➕ Le nombre de participantes est une réussite sur les championnats de France U13 et U15. Un effet de déplacement collectif permet la mise en place d'une belle dynamique. ➕ Sur les interclubs, le nombre d'équipes est toujours inférieur à celui d'avant la période Covid.	-	Julien MULLER
	Campagne labellisation EFS	Info	➕ La campagne a été lancée aujourd'hui. On dispose déjà de 41 retours. L'idée est d'être moins souple que dans le passé. ➕ On est aujourd'hui à 2400 licenciés jeunes. Il faut mettre en place ambitieux en s'appuyant sur les courts gonflables et les cycles scolaires.	-	
6. Officiels	OTHN	Pt étape	➕ Un séminaire est organisé avec les membres de la DTN pour travailler sur les contenus pédagogiques de la formation du joueur de haut niveau. ➕ Toutes les réflexions sont issues des écrits de Paul Sciberras. ➕ Le travail sur les orientations techniques du haut-niveau (OTHN) a pour objectif de rendre accessibles les écrits de Paul Sciberras. ➕ Une convention ayant pour objet ce travail en commun sera signé dans les prochains jours. .	-	Eric SILVESTRI

7. Influence	AG ESF	Pt étape	- Une réflexion est enclenchée au niveau de l'ESF sur le Championnat d'Europe par équipe qui est un événement sportif mais qui doit aussi être une vitrine pour le squash. - Le Championnat d'Europe Individuel a été avancé d'un jour pour permettre aux joueurs de comptabiliser leurs points PSA et de participer aux Internationaux de France à Paris dans la foulée.	-	Catherine EZVAN
	AG CNOSF	Pt étape	- Des rivalités d'égo ont conduit la Présidente Brigitte HENRIQUES à démissionner. - Une Présidence temporaire est envisagée dès la fin du mois de juin et un Président pourrait être coopter au mois de septembre.	-	Julien MULLER

	Internationaux de France	Pt étape	- Le travail est réalisé main dans la main entre la Fédération et les organisateurs.
			- La participation financière de la Région a été confirmée avec deux enveloppes distinctes.
			- Une discussion sur la mise en place du court vitré est en cours avec ASB.
			- Une couverture médiatique devrait être assurée par les émissions « Tout le Sport » et « Stade 2 ».
			- Une convention va être signée avec le club du Front de Seine qui pourrait revenir dans le giron fédéral.
			- Deux tournois qualifications vont être organisés pour distribuer des wild-cards :
			  - Un tournoi au mois de juin pour les femmes.
			  - Un tournoi en août pour les hommes.
				-	

			Les tournois auront lieu au CREPS d'Aix-en-Provence et au Stade Français à Paris.		
8. Compétences	-	-	-	-	Christophe GIMENES
9. Prospectives	Projet Joinville-le-Pont	Pt étape	- Depuis le 10 mai 2023, la Fédération est propriétaire d'un local à aménager à Joinville-le-Pont pour un montant d'1,1 M€. - Un emprunt a été contracté auprès du Crédit Mutuel avec un remboursement échelonné sur 15 ans. - La deuxième partie relative à l'aménagement peut commencer en concertation avec le cabinet d'architecture. - Une consultation visant à désigner l'entreprise de travaux qui prendra en charge cet aménagement devrait être lancée en fin de semaine. Un délai d'un mois sera accordé pour déposer des candidatures. L'analyse des offres se fera cet été avec l'Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) et le cabinet d'architecture. L'attribution et l'ordre du marché seront officialisées à la rentrée. - En matière de subventions, on est en attente des courriers de confirmation de la Région et de l'ANS. Une demande d'audience a été transmise au Conseil Départemental 94 et à la métropole du Grand Paris.	-	Julien MULLER/Philippe BOSSON

			Le projet est annoncé en livraison en septembre 2025 sauf retards classiques de construction : intempéries, gel, etc.		
	Campagne ANS territorial	Pt étape	Un bilan est réalisé sur la campagne 2023. L'enveloppe globale est de 248.300 € pour 104 demandes sur toute la France.	5	Thierry de CONTET/Bastien LESCOUBLET
	Courts gonflables	Pt étape	La date de livraison est prévue pour la 2ème quinzaine du mois d'août mais on reste dépendant du transport maritime.	-	Thierry de CONTET/Bastien LESCOUBLET
Questions diverses	Fondation abritée	Info	Une rencontre est prévue le 14 juin 2023 avec la Fondation du Sport Français dans le cadre d'un projet de fondation abritée FFSQUASH.	-	Julien MULLER/Emile BENIZEAU
	Fonds de soutien	Info	Une demande de fonds de soutien a été instruise par la commission d'instruction pour l'association Nantes Squash Sautron pour un montant de 9.000€. Cette validation sera soumise à l'approbation du Comité Exécutif via Whaller.	-	Julien MULLER/Emile BENIZEAU
Réunions fédérales	Comité Exécutif	Info	La prochaine réunion du Comité Exécutif aura lieu lors de la saison 2023-2024.	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU
	Conseil Fédéral	Info	La prochaine réunion du Conseil Fédéral aura lieu lors de la saison 2023-2024	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU
	Assemblée Générale	Info	La prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la FFSquash aura lieu lors de la saison 2023-2024.	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU

	Séminaire	Info	Le séminaire 2023 de la FFSQUASH aura lieu le vendredi 30 juin et le samedi 1er juillet prochain au CNOSF.	-	Thierry de CONTET/Emile BENIZEAU

Julien MULLER
Président

Thierry de CONTET
Secrétaire Général

ANNEXES

N° Annexe	***Documents correspondants***
1	Cahier des charges d'organisation des Championnats de France 2023/2024
2	Circulaire financière 2023-2024
3	Calendrier sportif 2023-2024
4	Organisation du secteur Haut Niveau 203-2024
5	Bilan Campagne ANS Territorial

Cahier des charges

Championnat de France de Squash

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Sommaire

Conditions Générales du Contrat ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Préambule 3

Titre 1. Attribution de l'Évènement et Premières actions 6
- Article 1.1. Désignation 6
- Article 1.2. Lettre d'intention 6
- Article 1.3. Chèque de garantie 6

Titre 2. Premières actions 7
- Article 2.1. Structuration du Comité d'Organisation 7
- Article 2.2. Prises en charges financières 7

Titre 3. Le Club Hôte 9
- Article 3.1. Conditions d'accueil et nombre de courts 9
- Article 3.2. Critères requis pour les courts 10
- Article 3.3. Zones annexes 11
- Article 3.4. Balisage et affichage 12
- Article 3.5. Productions diverses 12

Titre 4. Logistique Générale de l'événement 13
- Article 4.1. Transports 13
- Article 4.2. Hébergement 14
- Article 4.3. Restauration 14

Titre 5. Organisation Sportive 15
- Article 5.1. Les Joueurs 15
- Article 5.2. Les Officiels 15
- Article 5.3. Le(s) Juge(s)-Arbitre(s) 15
- Article 5.4. Arbitres 16
- Article 5.5. Protocole 16
- Article 5.6. Contrôle antidopage 17
- Article 5.7. Apports techniques et matériels 17

Titre 6. Couverture Médicale 19
- Article 6.1. Soins, secours et urgences 19

Titre 7. Le Championnat de France « un Événement » 20
- Article 7.1. Communication 20
- Article 7.2. Promotion 21
- Article 7.3. Relations publiques 21

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Conditions Générales du Contrat

La Fédération Française de Squash domiciliée au 2, rue de Paris – 94100 Saint-Maur-des-Fossés, représentée par Monsieur Julien MULLER, Président de la F.F.Squash, vous propose de prendre connaissance de ce Cahier des Charges.

Les parties signataires de ce contrat acceptent les devoirs suivants :

- La Fédération se doit de respecter l'ensemble des articles qui suivent ;
- La Ligue et/ou le Comité Départemental se doit (vent) de respecter l'ensemble des articles qui suivent et les annexes ;
- L'Association et le Club Hôte se doivent de respecter l'ensemble des articles qui suivent, les annexes et qu'ils soient conscients des sanctions possibles en cas de non-respect des clauses.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Préambule

La Fédération Française de Squash (F.F.Squash) est très attachée à la qualité de l'organisation de ses Championnats Fédéraux. Elle en délègue l'organisation en s'appuyant sur l'Association Sportive et le Club Hôte retenus et désignés par le Comité d'Attribution Fédéral.

La réussite de ces manifestations passe par :

- Le respect des Règlements en vigueur ;
- Le respect du Cahier des Charges ;
- Une qualité d'organisation constante au fil des éditions ;
- Une collaboration efficiente entre la F.F.Squash, l'Organisateur et les partenaires ;
- La promotion du squash à partir de ces manifestations.

Ces compétitions doivent être perçues, d'une part, comme des manifestations tournées vers la satisfaction des joueurs et, d'autre part, conçues comme les principales vitrines de la Fédération. Les exigences de la F.F.Squash s'inscrivent donc dans la réalisation de ces objectifs.

Dans cet esprit, la F.F.Squash propose le présent Cahier des Charges qui doit aussi être utilisé comme un Guide d'Organisation. Il est destiné à vous accompagner dans la préparation du Championnat National que vous allez accueillir. Il identifie les actions à mettre en œuvre avant, pendant et après la manifestation afin de répondre aux exigences fixées par la F.F.Squash, à savoir que les obligations mentionnées dans le présent document sont réalisables et que :

- Le Club Hôte dispose du nombre de courts nécessaire à l'organisation du Championnat souhaité ;
- Vous avez l'accord et le soutien de votre Comité Départemental et/ou de votre Ligue ;
- Vous avez les ressources humaines et matérielles requises pour organiser le Championnat ;
- Vous avez l'appui de vos sponsors et partenaires institutionnels (Conseil Régional, Conseil Général, Municipalité…) ;
- La structure possède une capacité d'accueil minimum (fixée par la F.F.Squash)

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Afin de vous accompagner dans l'organisation du Championnat, la F.F.Squash désignera dès attribution des divers Championnats de France un(e) Délégué(e) Fédéral.

Afin de vous soutenir dans l'organisation du Championnat, la F.F.Squash met à disposition des Associations Sportives/Clubs Hôtes un ou plusieurs Salariés Fédéraux pouvant intervenir à distance ou en présentiel dans le but de remplir les missions suivantes :

- Vous soutenir à l'organisation des événements et vous accompagner sur la réalisation du Cahier des Charges :
  - Aide aux diverses demandes de subventions ;
  - Aide aux choix des hôtels, de la restauration et des divers prestataires logistiques ;
  - Conseil d'aménagement et d'organisation ;
  - Organisation sportive de l'épreuve ;
  - Contact pour toutes questions diverses liées à l'événement.
- Dynamiser la communication des compétitions :
  - Proposition de solutions de communication : site internet, réseaux sociaux, base médias… ;
  - Accompagnement sur le plan de communication (accompagnement Fédéral) ;
  - Mise à disposition de visuel d'outils (carton d'invitation, plaquette, communiqué de presse, roll-up…).

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Titre 1. Attribution de l'Évènement et Premières actions

Article 1.1. Désignation

- Le Promoteur des Championnats de France est la F.F.Squash.
- Dans le cadre du processus d'attribution de ce type de compétition, la F.F.Squash en délègue l'organisation à une Association Sportive hébergée dans un Club Hôte affilié à la fédération.
- La candidature à l'organisation d'un Championnat de France est validée dès réception de ce Contrat de Partenariat signé ~~et accompagné d'une lettre d'intention et d'un chèque de garantie.~~
-

Article 1.2. Lettre d'intention

- Cette lettre doit être adressée ~~avec le chèque de garantie~~ au Président de la Fédération en respectant le calendrier fixé par la F.F.Squash.

Article 1.3. Chèque de garantie

- ~~Le montant du chèque de garantie pour la candidature à l'organisation du Championnat de France est de 3 000 euros.~~
- ~~Tout manquement ou inobservation du Cahier des Charges ou des règlements fédéraux par l'Association Sportive/Club Hôte durant la compétition, et sans l'aval de la Fédération entraînera l'encaissement du chèque de garantie.~~
- ~~Le chèque de garantie sera détruit si la candidature n'est pas retenue ou après réception des résultats et des rapports du Juge-Arbitre et du Délégué Fédéral à la F.F.Squash.~~

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Titre 2. Premières actions

Article 2.1. Structuration du Comité d'Organisation

- Dès attribution d'un Championnat de France, l'Association Sportive devra mettre en place un Comité d'Organisation, constitué à minima du Juge-Arbitre, du Président de l'Association Sportive (ou son représentant) ainsi que du délégué fédéral.
- Elle devra, prendre contact avec le Secrétariat Sportif de la Fédération qui lui communiquera le nom du Délégué Fédéral désigné par la F.F.Squash.
- Dès l'attribution du Championnat de France, l'Association Sportive établit et dépose les dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités et administrations (**Annexe 1**) susceptibles de lui apporter un soutien financier ou matériel. Ces demandes sont accompagnées d'un dossier de présentation de la manifestation incluant obligatoirement le budget prévisionnel de la manifestation. La Fédération pourra vous accompagner dans ces démarches.
- Contacter si besoin les services techniques de la Mairie afin de connaitre le matériel pouvant être mis à disposition de l'organisation (gradins, chaises, podium, estrades, décoration florale, fléchages…)
- Contacter si besoin le gestionnaire des transports municipaux pour un éventuel partenariat pour les transports (mise à disposition de véhicules, fléchage des itinéraires…)

Article 2.2. Prises en charges financières

- La Fédération prend en charge :
  - Le transport du délégué fédéral, des élus nationaux, des cadres techniques nationaux et des salariés fédéraux.
  - L'hébergement du délégué fédéral, des élus nationaux, des cadres techniques nationaux et des salariés fédéraux.
  - La restauration pour toute la durée de la compétition du délégué fédéral, des élus nationaux, des cadres techniques nationaux et des salariés fédéraux.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

- L'association sportive prend en charge :
  - Les indemnités forfaitaires du juge arbitre et des arbitres fédéraux et régionaux.
  - Le transport du juge arbitre et des arbitres fédéraux et régionaux.
  - L'hébergement pour le JA et pour tous les arbitres officiels en chambre « twin » avec petit-déjeuner la veille de la compétition (si nécessaire) jusqu'au jour de la finale.
  - La restauration du juge-arbitre, des arbitres fédéraux et régionaux et de l'équipe médicale pour toute la durée de la compétition.

- La Fédération s'engage à verser une bourse Fédérale d'aide à l'organisation de l'événement à l'association sportive hôte. Le montant de cette bourse est défini dans la « Circulaire Financière Générale ». (lien à mettre)

- Les modalités de prise en charge sont définies dans la « Circulaire Financière Générale ».

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Titre 3. Le Club Hôte

Article 3.1. Conditions d'accueil et nombre de courts

- Le Club Hôte doit posséder une capacité d'accueil et le nombre de courts correspondant à la compétition organisée selon le tableau ci-après.
-

Championnats de France	Durée	Joueurs	Nombre de courts	Accompagnants	Total Joueurs & Accompagnants	Capacité d'accueil minimum du club
Elite 1ère Série	3 j ½	32	4	20	52	500
Qualifications Elite 1ère Série	2 j ½	64	4	20	84	300
2e Série	2 j ½	64	4	16	80	200
3e Série	2j ½	64	4	16	80	200
4e Série	2 j ½	64	4	16	80	200
5e Série	2 j ½	64	4	10	74	200
Jeunes U11 à U19	3 j ½	250	10*	100	350	500
Moins de 23ans	2 j ½	64	5	30	94	300
Universitaire	2j ½	48	4	12	60	200
Equipes de ligues jeunes	3 j	100	6	40	140	300
Equipes de clubs jeunes	3 j	100	6	30	130	300
Individuels vétérans	3 j ½	300	10*	40	340	400
Equipes vétérans	3 j	240	6	20	260	300
Equipes entreprises	3 j	160	6	20	180	300
Equipes championnes de ligue	2 j ½	140	6	10	150	300
Play-offs N1 N2 N3	2 j ½	180	8	20	200	300

- * Ces championnats de France peuvent être organisés sur 2 structures proches.
- Le Comité d'Organisation veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour ne pas dépasser le nombre maximal de spectateurs autorisé par la loi en vigueur (en cas d'installation de gradin, une commission de sécurité devra obligatoirement être requise afin de délivrer administrativement son aval) ;
- Un court dit « central » devra être identifié, et le Club Hôte s'engage à y proposer un maximum de places assises via un gradin ou des sièges. N1/N2/N3.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

- Pour les France Jeunes U11 à U19, les France Vétérans et les Play-offs N1/N2/N3, des gradins pouvant accueillir un minimum de 100 spectateurs devront être installés.

- Pour le Championnat de France Elite, le nombre minimum de places assises est de 200.

-

Article 3.2. Critères requis pour les courts

- Tous les courts doivent répondre aux normes d'homologation définies dans le « Règlement Technique Fédéral » et ces espaces de jeux doivent être obligatoirement enregistrés auprès de la F.F.Squash. Ils doivent dans le cadre d'un Championnat de France offrir une vision permettant aux Arbitres d'officier dans de bonnes conditions (vue du court par vitre arrière ou mezzanine)
- Les courts sont mis à la disposition de l'Association Sportive pour toute la durée de la compétition (Possibilité de défiscalisation pour le Club Hôte → Se rapprocher des services Fédéraux)
- Le sol doit être du parquet « flottant » poncé. Lorsqu'un ponçage est nécessaire, il doit être effectué au plus tard 45 jours avant le premier jour de l'événement afin de garantir la qualité d'appuis sur les courts.
- La hauteur du sous-plafond doit être au minimum de 5.64 mètres. Aucune rencontre ne peut se jouer sur des courts ne respectant ce critère de hauteur.
- L'éclairage réglementaire est estimé à 800 lux, pour un confort optimal des participants.
- Les murs des courts doivent respecter des critères de propreté (Cf. Annexe 2), être de couleur claire unie. Une attention toute particulière doit être faite sur la nullité des défauts de relief.
- Mettre en place à l'arrière de chaque court une zone réservée pour les joueurs, entraineurs, officiels, qui souhaiteraient voir le match du court concerné.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

- La hauteur du Tin sur un Championnat de France Elite est fixée selon la réglementation PSA.
- La température des courts doit être à minima de + 12°C. En termes de conditions climatiques, le club veille à ce qu'aucun risque de condensation ne vienne perturber les joueurs (Particulièrement par temps froid)
- Des kits d'entretien des courts (**Annexe 2**) devront être disponibles à proximité de ces espaces de jeux pendant toute la durée de la compétition et une équipe d'intervention devra être obligatoirement présente lors du Championnat de France Elite.
- Deux boites permettant le recueil des serviettes devront être positionnées à l'intérieur du court (bas du Tin) pour le Championnat de France Elite.

Article 3.3. Zones annexes

- Une zone d'échauffement doit être mise en place avec tables de massages et un coin détente pour les joueurs. Cet espace est placé si possible à l'écart du public afin de respecter l'intimité et la concentration des joueurs.
- Des vestiaires séparés, pour les femmes et les hommes et équipés de douches, sont mis à disposition des joueurs.
- Des sanitaires hommes et femmes sont mis à disposition. Ils doivent être maintenus dans un état de propreté pendant tout le championnat.
- Mettre à disposition une pièce isolée munie d'une porte fermante à clé et équipée d'un point d'eau, table et chaises, pour un éventuel contrôle anti-dopage par l'A.F.L.D. (Agence Fédérale de Lutte contre le Dopage)
- Prévoir une salle de réunion/repos pour l'ensemble de l'équipe des Officiels. Cet espace devra être équipé à minima d'une machine à café et d'une bouilloire. De l'eau devra être disponible.
- Prévoir, sur demande de la F.F.Squash, la mise en place, dans l'enceinte du Club Hôte, de stands à destination des partenaires officiels et des partenaires locaux. A cet effet, chaque partenaire

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Fédéral devra se voir proposer un espace en fonction de la place disponible. Aucun stand ne pourra être proposé à un concurrent d'un partenaire Fédéral sans un accord de la Fédération au préalable. La relation avec les partenaires officiels sera uniquement gérée par la F.F.Squash.

Article 3.4. Balisage et affichage

- Le Club Hôte se doit de présenter un affichage détaillé des différents points essentiels de sa structure (salle des sacs, restauration, vestiaires, table du Juge-Arbitre, espace repos des Officiels, toilettes…)
- Installer une zone accueil afin de centraliser les demandes et d'en faire le point d'informations. Elle est placée dans une partie stratégique, visible de tous. Elle y traite des questions organisationnelles laissant au Juge-Arbitre les seules questions sportives.
- Installer un espace pour l'affichage spécifique au championnat des tarifs et menus, itinéraires hôtels-club, horaires navettes….

Article 3.5. Productions diverses

- Les organisateurs et les bénévoles doivent pouvoir être immédiatement identifiés par les participants. À ce titre, la réalisation de tee-shirt, est souhaitable. Le port d'un badge, avec le « nom » et la « Fonction » de chaque personne est souhaité.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Titre 4. Logistique Générale de l'événement

Article 4.1. Transports

- L'Association Sportive/Club Hôte s'engagent à assurer un service gratuit de navettes pour les participants (Accompagnateurs, Arbitres Fédéraux, Cadres Techniques Sportifs, Délégué Fédéral, Élus, Entraîneurs Fédéraux, Intervenant extérieur invité par la F.F.Squash, Jeunes Arbitres, Joueurs, Juges-Arbitres, Salariés Fédéraux) à partir de la veille du début de l'épreuve et jusqu'au lendemain des finales. Les navettes mises à disposition n'auront la charge d'assurer que les trajets liés à la compétition entre le (s) club (s), l' (les) hôtel(s) partenaire(s) proposé(s) par l'organisation, l'aéroport et la gare. Ce service devra être calibré en adéquation avec le nombre de personnes à véhiculer.

- La F.F.Squash s'engage à fournir à l'Association Sportive/Club Hôte une liste sous forme de tableau Excel des personnes convoquées par la F.F.Squash lors de l'événement (Arbitres Fédéraux, Cadres Techniques Sportifs, Délégué Fédéral, Élus, Entraîneurs Fédéraux, Jeunes Arbitres, Juges-Arbitres, Salariés Fédéraux). Cette liste devra être à jour et permettre de contacter les différents intervenants.

- L'Association Sportive/Club Hôte devra déterminer des zones de rendez-vous pour les participants arrivant aux aéroports et gares. Un numéro de contact devra être transmis aux voyageurs via SMS/WhatsApp afin de confirmer la présence de la navette.

- En cas de retard/annulation d'un transport prévu, le voyageur devra obligatoirement signaler rapidement à l'organisation via le numéro de contact les raisons de son retard. Dans ce cas, il devra se plier aux exigences organisationnelles de l'Association Sportive/Club Hôte en ce qui concerne sa prochaine arrivée.

- Les navettes ainsi que leurs conducteurs devront être facilement identifiables. Il est donc recommandé de faire apposer le logo du Championnat sur les véhicules. À défaut, une affichette facilement lisible devra être apposée sur l'avant intérieur droit du pare-brise intérieur. Au cas où le chauffeur accueillait les arrivants directement

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

en terminal de transport, il devra être muni d'un petit panneau/affichette permettant son identification rapide.

- En cas de contractualisation entre l'Association Sportive/Club Hôte et une Société privée/un Sponsor, nous préconisons l'obtention d'un accord entre les parties pour que la pause du logo du Championnat puisse être effectuée sur les véhicules afin de promouvoir l'événement (proposer quelque chose de sobre mais visuellement efficace → Se rapprocher du Secteur Communication de la F.F.Squash)

Article 4.2. Hébergement

- L'Association Sportive s'engage à proposer aux participants une liste d'hôtels, de différentes catégories (1 à 3 ***), à des prix négociés, proches du club. Le petit déjeuner/personne devra être obligatoirement inclus dans le prix global de la nuitée.
- La F.F.Squash s'engage à fournir à l'Association Sportive/Club Hôte une liste sous forme de tableau Excel des personnes convoquées par la F.F.Squash lors de l'événement (Arbitres Fédéraux, Cadres Techniques Sportifs, Délégué Fédéral, Élus, Entraîneurs Fédéraux, Jeunes Arbitres, Juges-Arbitres, Salariés Fédéraux) Cette liste sera obligatoirement nominative et comportera un numéro de téléphone ou un mail de contact. À charge à la Fédération d'effectuer les démarches de réservation.

Article 4.3. Restauration

- Le club organisateur s'engage à proposer à l'ensemble des participants (Accompagnateurs, Arbitres Fédéraux, Cadres Techniques Sportifs, Délégué Fédéral, Élus, Entraîneurs Fédéraux, Intervenant extérieur invité par la F.F.Squash, Jeunes Arbitres, Joueurs, Juges-Arbitres, Salariés Fédéraux), un espace de restauration sur le lieu de la compétition voire accessible à moins de 10 minutes à pied de ce dernier.
- Les prix du menu de base proposé (entrée/plat ou plat/dessert) doivent être au maximum de 15 €. Il est conseillé de proposer un tarif spécial pour les moins de 13 ans. La qualité et le type d'alimentation doit être compatible avec les exigences énergétiques d'une

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

compétition sportive (Proposer en amont la composition de vos menus au « Secteur Sportif » pour avalisassions)

- Un service d'achat de repas groupés/réservés devra être proposé afin de faciliter le temps d'attente et la simplicité de préparation.
- Une soirée de « Gala » peut être proposée durant la compétition à un prix maximum de 30 € (à l'exception des compétitions jeunes)

Titre 5. Organisation Sportive

Article 5.1. Les Joueurs

La liste des qualifiés engagés est gérée par le secteur de la vie Sportive et le Secrétariat Sportif de la F.F.Squash. Les dates de publication des listes des qualifiées sont consultables sur le site Fédéral.

En conformité avec le Règlement Sportif, un tirage au sort est organisé en amont des épreuves concernées.

Article 5.2. Les Officiels

La F.F.Squash communique à l'organisateur la liste nominative des Officiels (élus, cadres techniques, salariés et Arbitres, Juge(s)-Arbitre(s)…) présents.

Article 5.3. Le(s) Juge(s)-Arbitre(s)

- Le Club Hôte ou la Ligue organisatrice propose lors de sa postulation un (des) Juge(s) - Arbitre(s) 2ème degré qui sera (seront) soumis à validation par le Secteur des Officiels pour la gestion sportive du Championnat.
- Le(s) Juge(s)-Arbitre(s) prépare(nt) la planification du tournoi en prenant en compte le nombre de participants, le nombre de courts, les horaires de la compétition, les temps de repos entre les matchs et l'horaire de la remise des prix.
- La planification du championnat doit être envoyée par le Juge-Arbitre référent pour validation au Secteur Sportif et au Délégué Fédéral.
- Préparer un tableau (format A3 minimum) pour les tableaux principaux. Les noms pourront être pré-imprimés afin de gagner du temps et bénéficier d'un support lisible et de qualité.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

- Les feuilles d'arbitrage doivent être directement imprimées via SquashNet.
- Une mise à jour des résultats après chaque tour doit être faite sur SquashNet, ainsi que sur le lieu de l'événement.
- Le tournoi doit être clôturé sur SquashNet à la fin de la compétition.
- Un rapport de Juge-Arbitrage doit impérativement être rédigé à la fin de la compétition.
- Le Club Hôte s'engage à fournir les éléments suivants avant la date de publication des listes des qualifiés :
  - Document d'informations pratiques (la FFSquash fournit un document type qui peut être utilisé) ;
  - Horaires de convocations et des finales (la programmation complète devra ensuite être envoyée à la vie sportive pour validation) ;
  - Les membres du Comité de Tournoi (Délégué Fédéral, Juge-Arbitre Référent, Président de l'Association Sportive)

Article 5.4. Arbitres

Le secteur des officiels nomme les Arbitres-Fédéraux et les Arbitres Jeunes Officiels. Le nombre requis est précisé dans la « Circulaire Financière Générale ».

Dans la mesure du possible, des Arbitres régionaux devront être désignés par la Ligue organisatrice le plus tôt possible avant l'événement (la prise en charge de ces Arbitres devra être contractualisée suivant les tableaux figurant dans la « Circulaire Financière Générale ».

Article 5.5. Protocole

- La F.F.Squash s'assure de la commande et de la livraison des médailles sur le site de la compétition.
- L'Association Sportive, en collaboration avec le secteur Communication de la F.F.Squash, mettra en place un programme d'organisation de la remise des prix.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

- Pour la remise des récompenses, l'Association veillera à l'installation d'un podium (du 1er au 3ème) sur le court principal ou dans un espace prévu à cet effet. Elle sera attentive à mettre en valeur ce lieu (fleurs, décorations, panneaux de la F.F.Squash, banderoles…).
- Pour cette cérémonie, s'assurer que les représentants des collectivités présents jouent un rôle actif durant la remise des prix.

Article 5.6. Contrôle antidopage

- Tout Championnat de France peut faire l'objet d'un contrôle anti-dopage inopiné.
- Le Médecin préleveur mandaté par l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D) a autorité pour contrôler n'importe quel (s) sportif (s) de son choix sur le lieu de la compétition. Les athlètes désignés par le Médecin préleveur ne peuvent en aucun cas se soustraire à ce contrôle.
- Le Délégué Fédéral a pour mission d'assister le Médecin en charge du contrôle antidopage, si ce dernier en fait la demande. Il devra donc dans ce cas désigner les cohortes nécessaires à la bonne tenue de cette intervention.

Article 5.7. Apports techniques et matériels

- La F.F.Squash s'assure de la commande et de la livraison des boites de balles sur le site de la compétition selon le tableau suivant :

Championnats de France	Joueurs	Boites de balles
Elite 1ère Série	32	6
Qualifications Elite 1ère Série	64	6
2e Série	64	6
3e Série	64	6
4e Série	64	6
5e Série	32	4
Jeunes U11 à U19	250	8
Moins de 23ans	64	6

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Equipes de ligues jeunes	160	6
Equipes de clubs jeunes	100	6
Individuels vétérans	300	8
Equipes vétérans	200	6
Equipes entreprises	160	6
Equipes champions de ligue	140	6
Play-Offs N1 N2 N3	180	6

- Prévoir un accès à Internet pour le Juge-Arbitre.
- Mettre à disposition du Juge-Arbitre un ordinateur, une imprimante, une photocopieuse, un micro, un ensemble de rallonges et multiprises, des ramettes de papier A4 (A3 si possible), une provision suffisante d'encre, des tables, des chaises, des poubelles.

- Préparer un ensemble de stylos, supports de feuilles à remettre aux arbitres à leur arrivée.
- Mettre en place un affichage ou un écran sur la vitre arrière lors des rencontres. Il y sera mentionné le nom des joueurs et leur classement, l'association et la Ligue auxquelles ils appartiennent.
- S'assurer que l'on dispose de suffisamment de balles. La mise en jeu d'une nouvelle balle est à l'appréciation de l'arbitre du match.
- S'assurer que les risques de condensation n'existent pas. Au besoin mettre en place une ventilation.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Titre 6. Couverture Médicale

Article 6.1. Soins, secours et urgences

- L'Association sportive est responsable de la couverture sanitaire et médicale sur le lieu du Championnat et pendant toute la durée de celui-ci.
- Dans la mesure du possible, elle s'assure de la disponibilité d'un médecin de garde qui puisse intervenir sur l'ensemble de la compétition si besoin. Pour les play-offs la présence d'une antenne médicale durant l'ensemble de la compétition doit être présent sur place : un médecin, une équipe de pompiers, Croix-Rouge, sécurité civile.
- La présence d'un kinésithérapeute, ostéopathe est fortement conseillée.
- Une « pharmacie » est obligatoire (**Annexe 3**) pour appliquer des soins de premiers secours (ampoules, plaies, vertiges…)
- Un lieu approprié et dédié aux soins médicaux doit être décidé et mis en place par le Club Hôte. Il est clairement signalé à l'ensemble des participants, officiels et au public.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Titre 7. Le Championnat de France « un Événement »

L'organisation d'un Championnat de France et son déroulement doivent être vécu comme un événement à part entière. Mettre en avant les sportifs et dynamiser le lieu de compétition doit être un enjeu pour l'ensemble des organisateurs. Il est important, de valoriser cet événement, via la promotion, la communication et les relations publiques.

Article 7.1. Communication

L'association organisatrice s'engage à :

- Faire la promotion de l'évènement auprès de la ville et inscrire l'évènement dans le calendrier de cette dernière.
- Pousser l'évènement sur les sites internet et différents réseaux sociaux du club et de la ligue référente. Faire vivre l'évènement à travers les réseaux pendant toute la durée de ce dernier.
- Contacter les différents médias locaux (site web, radios, télévisions, presses écrites…). Ils doivent recevoir la plaquette de présentation de l'événement (programmation).
- Envoyer un communiqué de presse en fin de compétition, annonçant le vainqueur, aux différents médias locaux précédemment contactés, accompagné de quelques photos libres de droit.
- Désigner un photographe (bénévole ou professionnel) pour assurer une couverture photos de l'événement ;
- Proposer une solution de streaming (téléphone, gopro, caméra) pour retransmettre les matchs d'un ou plusieurs courts. En cas de difficulté, la fédération peut vous mettre à disposition un kit ou une formation au streaming.

La F.F.Squash mettra à disposition du Club Hôte, une affiche de promotion au moins 3 semaines avant le début de la compétition avec les partenaires de la Fédération mais aussi ceux du Club Hôte.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Elle mettra également à disposition du club un fond de scène partenaires et des kakémonos à utiliser impérativement pour la remise des prix de la compétition.

La Ligue partenaire de la compétition devra mettre à disposition du club, des kakémonos de promotion à mettre sur le site.

Article 7.2. Promotion

- Mettre en avant le Championnat de France par la confection d'un cadeau de bienvenue (t-shirts, serviettes, lots, produits locaux, goodies partenaires…) dédié à l'événement et distribué gracieusement aux compétiteurs.
- Afin de rendre l'événement de qualité et de garder une trace, la sollicitation d'un photographe expérimenté (qualité photo, matériels utilisés…) est essentielle. Les photos ne devront pas être utilisées sans autorisation des personnes concernées (législation sur les droits exclusifs de l'image individuelle).
-

Article 7.3. Relations publiques

- La Fédération doit mettre en place un protocole d'organisation de la remise des médailles/prix.
- Prévoir des invitations pour les finales pour les différents partenaires institutionnels et privés (à minima 45 jours en amont de l'épreuve)
- Envoyer des invitations à ces mêmes partenaires, ainsi qu'aux médias et Officiels externes (Ministres, Députés, Sénateurs, Présidents des Conseils Régionaux et Départementaux, Présidents des Inter-communes, Maires, Présidents de CROS et de CDOS, Présidents de délégations de l'AFCAM…) à la F.F.Squash, pour le cocktail organisé par le Club Hôte.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Annexe 1 : DEMANDES DE SUBVENTION RÉGIONALES (Se rapprocher de vôtre Ligue)

Région	Délai de Dépôt	Lien guide des aides
Auvergne-Rhône-Alpes	3 mois avant début de compétition	https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/financer-lorganisation-dune-manifestation-sportive
Bourgogne-Franche-Comté	2 mois avant début de compétition	https://www.bourgognefranchecomte.fr/node/476
Bretagne	3 mois avant début de compétition	https://www.bretagne.bzh/aides/fiches/organisation-manifestations-sportives/
Centre-Val de Loire	Spécifique	https://www.centre-valdeloire.fr/soutien-lorganisation-de-competitions-et-de-manifestations-sportives
Corse	???	https://www.isula.corsica/Les-dispositifs-d-aide-en-faveur-du-sport_a983.html#:~:text=Le%20montant%20de%20l'aide,pour%20la%20saison%20sportive%20concern%C3%A9e.
Grand Est	4 mois avant début de compétition	https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-aux-manifestations-sportives/
Hauts-de-France	3 mois avant début de compétition	https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif719

Île-de-France	6 mois avant début de compétition	https://www.iledefrance.fr/soutien-aux-evenements-sportifs
Normandie	4 mois avant début de compétition	https://www.normandie.fr/aide-lorganisation-des-evenements-sportifs
Nouvelle-Aquitaine	4 mois avant début de compétition	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/soutien-aux-manifestations-sportives-de-niveau-national-ou-international?recherche=sport
Occitanie	6 mois avant début de compétition	https://www.laregion.fr/Soutien-des-manifestations-sportives
Pays de la Loire	3 mois avant début de compétition	https://www.paysdelaloire.fr/les-aides/fonds-dintervention-en-faveur-du-sport
Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	Avant le 31 octobre de l'année précédant l'exercice au titre duquel est demandée la subvention.	https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/soutien-a-lorganisation-de-manifestations-sportives

Annexe 2 : KIT ENTRETIEN DES COURTS

MINIMUM OBLIGATOIRE POUR L'ENTRETIEN DES COURTS

Paires de gants à usage unique ;

Aspirateur ;

Produit vitres ;

Lavettes microfibre ;

Lingettes désinfectantes en cas de souillure sanguine ;

Balai multi-usages avec Kit eau (type Vileda ou autre marques)

Pendant la compétition, ces kits devront être positionnés à proximité des courts.

Une équipe d'intervention devra OBLIGATOIREMENT être prévue pour le Championnat de France Elite.

Annexe 3 : TROUSSE MEDICALE

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

MINIMUM OBLIGATOIRE DE PREMIERS SECOURS

- Paires de gants à usage unique ;
- Compresses (grandes, une grande boite) ;
- Désinfectant (type biseptine, chlorexhidrine ou équivalent) ;
- Sparadraps de différentes tailles ;
- steri-strip (grand) ;
- Ouate hémostatique (type Coalgan ou autre) ;
- Pansement (type Cicaplaie ou équivalent) ;
- Thermomètre frontal ou auriculaire ;
- Sérum physiologique en présentation unidose ;
- Bande de contention élastique adhésive (type Tensoplast en 6 et 10 cm de largeur) ;
- Bande de contention élastique non adhésive auto-agrippant (type Coheban entre 6 et 10 cm de largeur) ;
- Sucre et réserve de glace (ou poche à réfrigérer) rapidement accessible ;
- Une paire de béquilles de taille adaptée ;
- Une paire de ciseaux.

Cette trousse de premiers secours devant être mise à disposition en cas d'incident survenant pendant un match, afin d'en faciliter sa reprise si possible. Elle n'est pas à disposition pour les joueurs.

Si une structure médicale est mise en place, c'est à celle-ci de s'assurer des besoins matériels qu'elle désire (à établir sur le contrat passé entre l'Organisateur de la compétition et le service médical ou paramédical concernés)

La présence bien identifiée d'un dispositif DAE intra structure est fortement conseillée.

ACCEPTATION ET SIGNATURES

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Conjointement ***Nom, cachet et signature précédée de la mention : lu et approuvé. Fait en 2 exemplaires.***

Pour le Club Hôte
« Le gérant »

Pour l'Association Sportive
« L'élu Président »

Pour le Président de la Ligue/Comité Départemental :
« L'élu Président »

Le Président de la Fédération
« L'élu Président »

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

CIRCULAIRE FINANCIÈRE GÉNÉRALE 2023/2024

Circulaire adoptée par le Comité Exécutif en date du 05/06/2023

Applicable à partir du 01/09/2023

PRINCIPES ET PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS

D'une manière générale, le remboursement de frais s'applique aux frais qui sont engagés par les membres de la fédération (Salarié, Cadres Techniques Sportifs, Élus, Arbitres, Juges-Arbitres…) uniquement dans le cadre des déplacements et missions fédérales qui leur sont confiées.

Les missions confiées le sont sur la base des convocations, feuilles de route, lettre/ordre de mission, désignation ou représentation au titre de la Fédération précisant les jours et horaires de début et de fin de mission.

Les personnes ainsi désignées peuvent donc engager des dépenses au titre de la Fédération selon la procédure suivante :

1- Engagement de dépenses

- Dépenses inférieures à 1500€ = Dépenses engagées par la personne missionnée en accord avec le responsable du budget concerné (voir tableau page 5) et contrôle de la dépense à posteriori ;
- Dépenses supérieures à 1500€ = Validation de la Commission Financière à obtenir avant l'engagement de la dépense (mail à envoyer à tresorier@ffsquash.com) avec dans la mesure du possible prise en charge du paiement par la Fédération (Carte Bancaire ou Virement Bancaire sous 48 heures) ;
- Possibilité de demande d'avance de frais à l'initiative de la personne en charge de la mission (mail à envoyer à tresorier@ffsquash.com)

2- À propos des dépenses

- Seuls les justificatifs officiels et factures lisibles (pas de copie de mail, pas de ticket de Carte Bancaire) pourront être pris en compte.
- Les justificatifs et factures devront être libellés à l'ordre de la F.F.Squash et indiquer le nom de la personne.

3- Réalisation et envoi de la note de frais

- Sur Cleemy pour les permanent-e-s de la fédération (bien préciser la date exacte de la dépense, la nature et l'analytique)
- Par papier pour les autres (joindre les justificatifs de paiement)

Les notes de frais sont à adresser dans un délai maximum de 15 jours après la dépense au responsable du budget concerné via l'application Cleemy ou via formulaire papier. Au-delà de ce délai, la Fédération ne traitera pas la note de frais, elle sera renvoyée au demandeur.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

4- Validation par le responsable du budget concerné

- Vérification et validation de la dépense par le responsable du budget concerné ;
- Celui-ci indique ou vérifie le code analytique correspondant à la dépense ;
- Envoi de la note de frais à la Commission Financière.

5- Contrôle et validation/refus de la note de frais par la Commission financière

- Vérification de la note de frais ;
- Demande éventuelle de pièces justificatives complémentaires avant validation/refus de la note de frais.

6- Paiement par le service comptabilité

- Émission de l'ordre de virement.

LES CONTACTS

PERSONNES À CONTACTER		
Responsables Budgétaire	Philippe BOSSON	philippebosson@ffsquash.com
	Guillaume COSTE	guillaumecoste@ffsquash.com
	Lucas VAUZELLE	lucasvauzelle@ffsquash.com
	Malcolm TULLIS	malcolmtullis@ffsquash.com
	Yann MENEGAUX	yannmenegaux@ffsquash.com
	Renan LAVIGNE	renanlavigne@ffsquash.com
	Philippe SIGNORET	philippesignoret@ffsquash.com
	Nicolas SAJAT	nicolassajat@ffsquash.com
	Marine TESTE	marineteste@ffsquash.com
Commission Financière	Éric LECLERC	tresorier@ffsquash.com
Comptabilité	Valérie GUYHOT	comptabilite@ffsquash.com

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RESPONSABILITÉS

SECTEURS	SOUS-SECTEURS	RESPONSABLE(S) BUDGET	CONTRÔLE	PAIEMENT
Secteur administratif et financier	---	P. BOSSON	**Commission Financière** E. LECLERC T. DE CONTET P. BOSSON	**Comptabilité** V. GUYHOT
Secteur Clubs, équipements	Marketplace	P. BOSSON G. COSTE		
Secteur Jeunes	---	L. VAUZELLE N. SAJAT		
Secteur Adultes	---	L. VAUZELLE		
Secteur Performance	Collectif France Jeunes U11/U13/U15	M. TULLIS		
	Pôle Espoir et Équipe de France Juniors	Y. MENEGAUX		
	Pole France Aix et Équipe de France Masculine	R. LAVIGNE		
	Pole France Créteil et Équipe de France Féminine	P. SIGNORET		
Secteur Formation	---	N. SAJAT		
Secteur Professionnalisation	---	G. COSTE		
Secteur Influence	Evènementiel	M. TESTE L. VAUZELLE F. LECOMTE		
	Lobbying	P. BOSSON		
	Marque Squash	M. TESTE		

Julien MULLER
Président

Eric LECLERC
Trésorier

Thierry DE CONTET
Secrétaire Général

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

TYPE DE DÉPENSES PRISES EN CHARGE & BARÈMES DE REMBOURSEMENT

1- Transports

Il est préconisé de privilégier dans la mesure du possible le déplacement en train au tarif de la 2nde classe.

- Train
  - Remboursement sur la base du Tarif SNCF 2nde classe (ou 1ère classe si tarif identique à la 2nde classe, dans ce cas, joindre une copie écran) ;

- Avion
  - Remboursement sur présentation de justificatifs originaux (billets ou facture) ;
  - Assurance annulation billets à étudier en fonction des circonstances ;
  - Pour toute commande de billets d'avion supérieure à 1000 €, obligation de passer par la Fédération, paiement (Carte Bancaire, virement)

- Véhicule personnel
  - Privilégier le co-voiturage ;
  - Remboursement (distance A/R kilométrage le plus rapide sur Cleemy) du point départ au point d'arrivée uniquement. Les kilomètres complémentaires ne sont pas remboursés ;
  - En cas de co-voiturage, Indiquer les noms des passagers et leur mission, sur la note de frais ;
  - Les factures de péages sont à ajouter à la note de frais ;
  - Les factures de carburant ne sont pas remboursées.

NOMBRE	DÉPLACEMENT EN FRANCE MÉTROPOLITAINE A/R
1 Personne	0,308 €/kilomètre
2 personnes et +	0,408 €/kilomètre

- Véhicule de location
  - Cas exceptionnel à soumettre en amont pour autorisation à la commission financière (tresorier@ffsquash.com) ;
  - Pièce justificative à fournir : copie de la facture de location ;
  - Remboursement des factures de carburant et de péages dans le cadre de l'utilisation du véhicule.

- Métro/Bus/Tramway
  - Remboursement des tickets utilisés.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

- Taxi/VTC

  - Taxi/Uber : Utilisation possible uniquement en cas de transport de charges lourdes et encombrantes ou autorisation de la commission financière (**tresorier@ffsquash.com**) ;
  - Dépenses plafonnées à 50 € par trajet, pas de prise en charge des pourboires.

- Parking

  - Remboursement sur présentation de justificatifs originaux plafonné à 50 € quel que soit le nombre de jours.

2- Restauration

- Remboursement des frais de restauration selon les barèmes indiqués ci-dessous ;
- En cas de dépassement, le remboursement sera plafonné au montant maximum autorisé ;
- Seuls le Président, le Secrétaire Général, le Trésorier et le Directeur Technique National sont habilités à convier des personnes dont l'invitation est de nature à favoriser le développement ou le rayonnement de la F.F.Squash. À titre exceptionnel et motivé, d'autres élus et collaborateurs peuvent inviter des personnes dans les mêmes conditions, sur autorisation des personnes précédemment citées. Les noms des personnes invitées doivent absolument être précisés sur la note de frais ;
- La prise en charge de courses alimentaires (en lieu et place d'une restauration classique) sera étudiée au cas par cas par la Commission Financière.

LIEU	TYPE DE REPAS	MONTANT MAXIMAL/PERSONNE
France	Petit-Déjeuner (à l'hôtel)	10 €
	Déjeuner / Diner	20 €
Étranger	Petit-Déjeuner (à l'hôtel)	12 €
	Déjeuner / Diner	25 €

3- Hébergement

- Remboursement des frais d'hébergement selon les barèmes indiqués ci-dessous ;
- En cas de dépassement, le remboursement sera plafonné au montant max autorisé ;
- Dans le cadre des compétitions se déroulant en France ou à l'étranger, il est recommandé d'utiliser les hébergements partenaires avec lesquels des tarifs sont négociés. SI l'hôtel proposé dépasse le barème autorisé, autorisation de dépense à solliciter en amont auprès de la commission financière (**tresorier@ffsquash.com**)

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

LIEU	MONTANT MAXIMAL/PERSONNE
Nuitée en France	90 €
Nuitée à l'étranger	125 €

4- Sélections et stages Équipes de France

- La prise en charge des frais dans le cadre des sélections et stages Équipes de France est définie dans les convocations envoyées aux personnes sélectionnées ;
- De manière générale, les dépenses effectuées dans le cadre de stages et sélection Équipes de France seront validées au cas par cas et doivent s'inscrire dans le respect du budget défini et dans la mesure du possible dans le respect des barèmes de prise en charge des frais indiqués ;
- La justification des dépenses effectuées est sous la responsabilité du responsable désigné du collectif.

5- Matériel et fournitures diverses

- La prise en charge des matériels et fournitures diverses sera étudiée au cas par cas ;
- Pour les dépenses de plus de 1500 €, il est obligatoire de passer au préalable par la F.F.Squash paiement (Carte Bancaire, virement) ;
- Les justificatifs et factures devront être libellés à l'ordre de la F.F.Squash + Nom de la personne ayant pris en charge le règlement de la facture.

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

INDEMNITES DU CORPS ARBITRAL

Les indemnisations forfaitaires ou journalières accordées aux Arbitres et Juges-Arbitres sont indiquées ci-dessous en fonction du type d'épreuves.

1. Indemnités des officiels lors des différents championnats de France

Les compétitions requièrent un certain nombre d'Officiels pour leurs bons déroulements. La Commission Nationale des Officiels désignera le nombre d'Officiels dans le temps requis et suivants ses critères de sélection :

Compétitions	Durée	Arbitres Fédéraux	Arbitres Jeunes	Indemnités Arbitres	Juges Arbitres	Indemnités Juges-Arbitres
Qualifications France Élite	2 jours ½	2	0	Forfait 250 €	1	Forfait 250 €
France Élite Série 1+ France Équipe de Ligue Jeunes [1]	4 jours	6	0	100 € / jour de présence	1	100 € / jour de présence
France Série 2	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France Série 3	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France Série 4	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France Série 5	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France U23	2 jours ½	2	0	Forfait 250 €	1	Forfait 250 €
France Universitaire	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €
France U11, U13, U15, U17 & U19	3 jours ½	4	4	Forfait 350 €	3 à 4[2]	Forfait 350 €
France Équipe de Ligue Jeunes[3]	3 jours	0	0	-	1	Forfait 300 €
France Équipe de Club Jeunes	3 jours	0	0	-	2	Forfait 300 €
France Individuels Vétérans	3 jours ½	0	0	-	3 à 4[2]	Forfait 350 €
France Équipes Vétérans	3 jours	0	0	-	1	Forfait 300 €
France Équipes Entreprises	3 jours	0	0	-	1	Forfait 300 €
Play off N1, N2, N3	2 jours ½	6	0	Forfait 250 €	2	Forfait 250 €
Play off Équipes Championnes de Ligue	2 jours ½	0	0	-	1	Forfait 250 €

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

Particularités :

[1] Lorsque plusieurs compétitions ont lieu dans le même lieu et aux mêmes dates, les indemnités forfaitaires ne peuvent se cumuler.
[2] En fonction du nombre de lieux accueillant la compétition, le nombre de Juges-Arbitres convoqués sera défini par le Secteur concerné.
[3] Si le Juge-Arbitre de la compétition est différent du Juge-Arbitre du Championnat de France Elite.

Des Arbitres régionaux doivent obligatoirement être désignés par la Ligue et/ou l'Association Sportive/Club Hôte afin d'assurer l'arbitrage des matchs durant un Championnat de France.

Les indemnités dues à ces Arbitres régionaux devront être identiques à celles allouées aux Arbitres Fédéraux.

2. Préconisations de la prise en charge des indemnités des Officiels (Hors Championnat de France)

Les compétitions requièrent un certain nombre d'Officiels pour leurs bons déroulements. La Commission Nationale des Officiels préconise de les indemniser sur la base du barème suivant :

Compétition	Tournoi interne	Tournoi d'un jour et Journée de Championnat de France par équipes	Tournoi régional sur 2 jours	Tournoi régional sur 3 jours	Tournoi Jeune ou Tournoi Vétéran	Championnat Départemental ou de Ligue	Championnat Départemental ou de Ligue Jeune ou de Ligue Vétéran	Tournoi National	PSA
ARBITRES Niveau de compétence minimum	A1	A1	A1	A1	A2	A1	A2	A2	AF
JUGES-ARBITRES Niveau de compétence minimum	JA1	JA1	JA1	JA1	JA2	JA1	JA2	JA2	JA2
Indemnisation forfaitaire	75 €	100 €	125 €	175 €	175 €	175 €	175 €	200 €	100 € par jour de présence

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

ATTRIBUTION D'UNE BOURSE FEDERALE POUR L'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

Dans le cadre de l'accompagnement à l'organisation des différents championnats de France, le Fédération s'engage à attribuer une bourse fédérale aux Associations sportives / clubs hôtes.

Celle-ci est définie comme suit :

Compétitions	Bourse Fédérale
Qualifications France Élite	750 €
France Élite Série 1+ France Équipe de Ligue Jeunes	2800 €
France Série 2	250 €
France Série 3	250 €
France Série 4	250 €
France Série 5	250 €
France U23	750 €
France Universitaire	250 €
France U11, U13, U15, U17 & U19	4200 €
France Équipe de Ligue Jeunes	300 €
France Équipe de Club Jeunes	600 €
France Individuels Vétérans	1400 €
France Équipes Vétérans	300 €
France Équipes Entreprises	300 €
Play off N1, N2, N3	2000 €
Play off Équipes Championnes de Ligue	250 €

Fédération Française de Squash
2, rue de Paris • 94100 Saint-Maur-Des-Fossés
Tél. : +33 (0)1 55 12 34 90 • Fax : +33 (0)1 55 12 34 91 • contact@ffsquash.com
Siret n°323 428 128 00066 – APE 926C – Agrément ministériel n°75S272 du 16 juillet 1981
www.ffsquash.com

	SEPTEMBRE				OCTOBRE	
	ZONE A	ZONE B	ZONE C		ZONE A	ZONE B
1	Internationaux de France			1	Jeunes - 1	
2	Paris			2		
3				3		
4				4		
5				5	Nordic	
6				6	Junior Open	
7				7		
8				8	Malmo	
9				9		
10	PSA			10		PSA
11				11		
12	PLATINIUM			12		PLATINIUM
13				13		
14				14	Circuit inter-régional	
15				15	Jeunes - 1	
16				16		
17				17		
18				18		
19				19		
20				20		
21				21	Championnat interclubs - 1ère journée	
22				22		

23				23		
24				24		
25				25		
26				26		
27				27		
28				28	Circuit National Jeune	
29				29		
30		Circuit Vétérans - 1		30		
				31		

	MARS				AVRIL	
	ZONE A	ZONE B	ZONE C		ZONE A	ZONE B
1	Junior Open			1		par séries
2	Hambourg			2		
3	(à confirmer)			3		
4				4		
5				5		
6				6	Championnat interclubs - 4ème journée	
7				7		
8				8		
9	Championnat interclubs - 3ème journée			9		
10				10		
11				11		
12		Championnat de		12		

13		France Universitaire		13		
14		Sautron		14		
15	Championnat de			15		
16	France	Circuit Vétérans - 3	Circuit National Jeune	16		
17	U23			17		
18				18		
19				19		PSA
20				20		
21				21		
22				22		PLATINIUM
23		Championnat de Ligue	Championnat de Ligue	23		
24	Championnat	Jeunes (**date fixe**)	Individuel Vétéran	24		
25	d'Europe		(date butoir)	25		
26	Individuel &			26	Championnat	
27	par équipes			27	d'Europe	
28				28	par équipes	
29	Junior			29		
30		Championnat de		30		
31		France				

Vacances scolaires & jours fériés

Zone A: Besançon - Bordeaux - Clerm

Zone B: Aix-Marseille - Amiens - Caer

Zone C: Créteil - Montpellier - Paris -

Championnat International	Circuit National Jeune
Championnnat de France	Circuit inter-régional Jeune
Championnat de Ligue	Promotion Jeune

CALENDRIER NATIONAL 2023-202

NOVEMBRE

ZONE C		ZONE A	ZONE B	ZONE C		ZONE A
	1				1	PLATINIUM
	2	Belgium			2	
	3	Juniors Open			3	
	4				4	
	5	Herentals			5	
	6				6	
World day squash	7				7	Championnat
	8				8	
	9				9	du
	10				10	
	11				11	monde
	12				12	masculin
	13				13	par équipes
	14				14	
	15				15	
	16				16	Tauranga (NZ)
	17				17	
	18	Championnat interclubs - 2ème journée			18	
	19				19	
	20				20	
	21				21	
	22				22	

	23				23	
	24				24	
	25				25	
	26				26	
	27	PSA			27	
	28				28	
	29	PLATINIUM			29	
	30			Swiss	30	
					31	

		MAI				
ZONE C		ZONE A	ZONE B	ZONE C		ZONE A
	1	Championnat			1	de France
	2	d'Europe			2	Interclubs Jeunes
	3	par équipes			3	
	4			Circuit inter-régional	4	
Championnat de Ligue	5			Jeunes - 3	5	
interclubs et entreprise	6				6	
(date butoir)	7				7	
	8		Championnat	Championnat de	8	
	9	Championnat	d'Europe	France	9	
	10	du	par équipes	Individuels	10	
	11	monde	U15&U17	Vétérans	11	WSF
	12				12	World Cup ?

	13	individuel			13	
	14				14	Cha
	15				15	N1
	16				16	WSF?
	17			Championnat de France Jeunes	17	
	18		Championnat de France Corporatif		18	
	19				19	
	20				20	
	21				21	
	22				22	Circuit Vétérans - 4
	23				23	
	24				24	
	25				25	
	26				26	
Championnat de Ligue Interclubs Jeunes (date butoir)	27				27	European Junior Open Cologne
	28				28	
	29				29	
	30				30	
	31	Championnat				

ont-Ferrand - Dijon - Grenoble - Limoges - Lyon - Poitiers

ı - Lille - Nancy-Metz - Nantes - Nice - Orléans-Tours - Reims - Rennes - Rouen - Strasbourg

Toulouse - Versailles

	Open International
	Journée Mini Squash
	Circuit Vétérans

24

DECEMBRE			JANVIER			
ZONE B	ZONE C		ZONE A	ZONE B	ZONE C	
	Juniors Open	1				1
Circuit Vétérans - 2		2				2
	Langnaü	3				3
		4				4
		5				5
		6				6
		7				7
Championnat de Ligue		8				8
interclubs vétérans		9				9
(date butoir)		10				10
		11				11
		12	Qualification Elite	Championnat de Ligue		12
		13		5ème série		13
		14		(date fixe)		14
		15				15
	Circuit inter-régional	16				16
	Jeunes - 2	17		PSA		17
		18	Czech			18
		19	Juniors	PLATINIUM		19
		20	Open			20
		21	Prague			21
		22				22

		23				23
		24				24
		25				25
		26		Championnat de France Vétérans par équipes		26
		27	Circuit National Jeune			27
		28				28
		29				29
		30				
		31				

JUIN			JUILLET			
ZONE B	ZONE C		ZONE A	ZONE B	ZONE C	
		1		(date à confirmer)	Championnat du monde Universitaire Cape Town	1
PSA PLATINIUM		2				2
		3				3
		4		Dutch Junior Open Amsterdam (A confirmer)		4
		5	Open de France Vétérans			5
		6				6
		7				7
		8				8
		9				9
		10				10
		11				11
		12				12

		13				13
mpionnat interclubs - Play-offs		14				14
N2 - N3	Champion de Ligue	15				15
		16				16
		17				17
		18				18
		19				19
		20				20
		21				21
Circuit National Jeune		22				22
		23				23
	PSA	24				24
		25				25
	FINALES	26				26
		27				27
		28				28
		29				29
		30				30
		31				31

FÉVRIER		
ZONE A	ZONE B	ZONE C
Championnat de France Ellite		
	Championnat de France Inter-ligues U15	
		PSA
Open de France		

Juniors Lille (à confirmer)		PLATINIUM
	Championnat de Ligue 4è - 3è - 2è série (date butoir)	
		PSA
		PLATINIUM
German		

AOUT		
ZONE A	ZONE B	ZONE C

Organisation du secteur HN et Performance
Saison 2023 - 2024

Direction Technique Nationale

Secteur Haut Niveau et Performance

Projet de Performance masculin
Equipe de France masculine
Renan LAVIGNE

Projet de Performance féminin
Equipe de France féminine
Yann MENEGAUX

Projet de Performance jeunes
Equipe de France U17 - U19
Malcolm TULLIS

Vice-président de la FF Squash
Dominique FONTANON

DTN
Éric SILVESTRI

DTN adjoint
Coordonnateur du programme d'accession
Responsable du suivi socio-pro
Jean-Marc POCHOLLE

Coordonnateur du programme d'excellence
Responsable vie sportive (J et A)
Frédéric LECOMTE

Pôles France et espoir masculin
Aix-en-Provence
Renan LAVIGNE
Yann MENEGAUX
Yann PERRIN

Pôle France féminin
Créteil
Malcolm TULLIS

Programme d'accession
CFJ
Clubs Excellences
DER
Guillaume COSTE
Lucas VAUZELLE

Professionnalisation et culture du haut niveau
Projet de circuit PSA
Formation dans les ligues
Philippe SIGNORET

SQUASH FÉDÉRATION FRANÇAISE

Campagne ANS-FFSquash

2023

Rappels

- L'enveloppe global est de **248 300 €**
- 30 000€ par l'ANS pour gérer la campagne de subvention.
- 34 181 € sont fléchés obligatoirement sur l'outre-mer.
- 37 245 € sont fléchés au maximum sur l'accession au haut niveau
- L'ANS demande à la FFSquash de tendre vers une répartition du total de la subvention, de 50% ligue et 50% association.
- Au 21 avril 2023 la FFSquash à :
    - 17 042 licenciés. *(+4,6% ; 2022)*
    - 17 ligues
    - 321 associations *(+2,6% ; 2022)*

Les demandes

- 104 demandes sur toute la France. *(+19% ; 2022)*
- La Corse et la Nouvelle Calédonie ne pouvaient pas faire de demande.
- 13 ligues ont fait une demande *(=2022))*
- 12 Comités Départementaux ont déposé une demande *(+20%; 2022)*
- 79 associations ont déposé une demande *(+13 ; 2022)* *22% des associations « actives »*
  - *25 nouvelles associations*
  - *13 clubs ayant déposé en 2022 n'ont pas déposé en 2023*

- Le montant total de la demande est de 709 288€ (-1,6%;2022)
- Soit une demande de 40 euros par licencié en 2022. *(- 7€; 2022)*

Déroulement de la campagne

- Création d'une commission d'attribution
  - Thierry DE CONTET, Eric LECLERC, Lydia SALOMON, Guillaume COSTE, Bastien LESCOUBLET

- Formalisation de la campagne avec l'ANS :
  - 1 Wébinaire Ligue
  - De multiples contacts avec les référents ANS

- Communication :
  - Communication de la lettre de cadrage, des procédures d'évaluation, les thèmes éligibles, des modalités d'instruction des dossiers.
  - envois aux présidents, trésoriers et SG de toutes les associations, CD et ligues
  - Informations sur le site fédéral
  - Information sur Whaller

- Aides aux demandeurs :
  - En direct par téléphone, visio, par mail, sur whaller
  - Organisation de RDV a prendre sur le site → **20 rdv de préparation en visio**

- Problèmes informatiques :
  - **10** dossiers renvoyés sur le compte asso pour fusion
  - **75%** dossiers incomplets administrativement

Répartition des demandes
Structures fédérales déconcentrés et associations

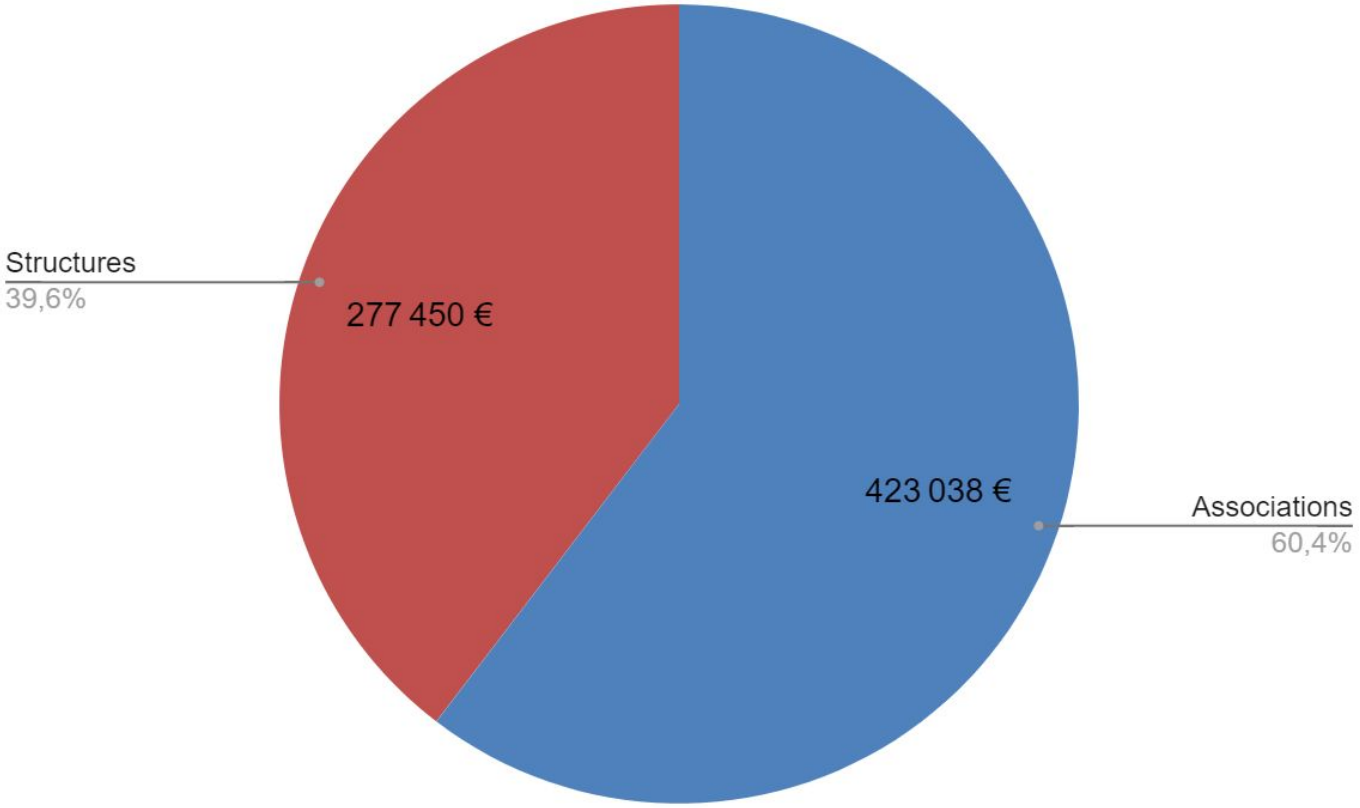

EVALUATION 2022

Nom	Ligue	Code postal	Intitulé	Description	Modalité ou dispositif	Indicateurs	Accordé	nombre de pers touchés	ratio	total licence 2022	total licence 2023	évolution	Licence public cible 2022	Licence public cible 2023	évolution
"SPORT HORIZON"	IDF	94370	SPORT HORIZON - Ecole de squash	Développement, pénérisartion, et fidélisation de notre école de squash actuelle. Travais avec un professeur de squash diplômé	I-1. L'école de squash	1. taux de renouvellement (reconduction) des adhérents à la fin de la saison 2. évolution du nombre d'adhérents	2 500,00 €	175	14 €	81	**143**	**+ 77%**	11	**31**	**+ 182%**
ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES	Centre	37230	Découverte du squash féminin	Organisation de deux journées découvertes (j'invite une copine), journée conviviale et animée. Montrer les biens faits du squash (développer la souplesse, la rapidité, les réflexes,...). Faire jouer et initier à la pratique du squash. Les 2 journées se dérouleront de la manière suivante :	I-11. Le squash féminin	Bon humeur et convivialité lors des journées découverte : échange, sourire Ouverture d'un créneau supplémentaire Appels de personnes extérieures à la section prenant des informations sur	400,00 €	30	13 €	61	**59**	**- 3%**	10	**11**	**+ 10%**
ALERTE SPORTIVE DE FONDETTES	Centre	37230	Découverte du squash pour les jeunes	Organisation de l'école de Squash avec un Brevet d'Etat. La section propose 2h00 d'entrainement aux jeunes de l'école de squash, labellisée FFS, le mercredi après-midi : 1h00 pour les 10-12 ans et 1h00 pour les 13-18 ans Une	I-1. L'école de squash	Convivialité des journées découvertes : sourire et échange des enfants	1 100,00 €	40	28 €				11	**7**	**- 36%**
AMICAL CLUB SEYSSINETTOIS SQUACH CENTER (A.C.S. SQUASH CENTER)	AURA	38170	Compétitions internes	3 Compétitions internes sur une 1 journée (5 heures - 10h-12/14h-17h) - 2 se déroulant sur la journée du samedi - 1 se déroulant sur la journée du dimanche	I-14. Fédérer la pratique adulte	- Nombre de participants provenant des groupes Loisir du lundi soir - Mixité : Nombre d'enfants, nombre de femmes / nombres d'hommes	300,00 €			106	**152**	**+ 43%**	95	**126**	**+ 33%**
AMICAL CLUB SEYSSINETTOIS SQUACH CENTER (A.C.S. SQUASH CENTER)	AURA	38170	Initiation / Perfectionnement - Public loisir	Sur une période d'1h30, le lundi soir (hors période scolaire), 4 ateliers sont proposés aux 12 stagiaires (regroupés par 3). 4 ateliers sont encadrés par des bénévoles Tous public à partir de 12 ans. Adhésion + Squash Pass (ou licence jeune)	I-14. Fédérer la pratique adulte	- Nombre de nouveaux participants/adhérents/licenciés au cours de la saison - Nombre de participants assidus tout au long de la saison - Nombre de femmes souhaitant évoluer	600,00 €	26	23 €				95	**126**	**+ 33%**
AMICAL CLUB SEYSSINETTOIS SQUACH CENTER (A.C.S. SQUASH CENTER)	AURA	38170	Structuration / développement école de Squash	1h30 par semaine - tous les mercredis fin d'après-midi 1 encadrant titulaire CQP + bénévoles BF1	I-1. L'école de squash	Assiduité des participants initiation Participation aux open jeunes des des participants compétition	600,00 €	26	23 €				10	**7**	**- 30%**
ANNECY SQUASH	AURA	74600	Développement de la pratique Féminine	Entraînements et stages pour public loisir et compétition Aide aux déplacements en tournois Mise en avant de la pratique féminine grâce à l'organisation d'un tournoi mondial féminin Annecy Rose Open	I-11. Le squash féminin	Augmentation du nombre de pratiquantes (licenciées) Progression en classement individuel et par équipe	500,00 €			152	**167**	**+ 10%**	30	**41**	**+ 37%**
ANNECY SQUASH	AURA	74600	Squash pour les adultes	Proposition d'amener un ami d'un adherent pour pratiquer Journées portes ouvertes Lancement d'une ligue inter-entreprises avec 6 journées	I-14. Fédérer la pratique adulte	Conversion de pratiquants occasionnels à la pratique loisir voire compétitions	500,00 €	0					131	**158**	**+ 21%**

ATTRIBUTION 2023

Nom	Demandé	Proposé	roposé par personn	total des licences au 30 mai	accordé par licence
Total AURA	84 128 €	31 500 €	13€	2130	14,79€
Total PACA	45 500 €	10 300 €	13€	803	12,83€
Total Occitanie	16 000 €	12 500 €	13€	1374	9,10€
Total Normandie	37 761 €	9 500 €	9€	691	13,75€
Total Réunion	38 070 €	19 700 €	23€	456	43,20€
Total Guyane	21 000 €	12 500 €	16€	98	127,55€
Total Hauts de France	36 775 €	13 000 €	7€	1131	11,49€
Total Grand Est	40 000 €	12 200 €	4€	1098	12,20€
Total Centre	32 200 €	18 200 €	2€	901	20,20€
Total Bretagne	50 500 €	17 000 €	9€	580	29,31€
Total NA	72 025 €	29 100 €	15€	2436	11,95€
Total PDL	68 981 €	18 000 €	5€	1052	17,11€
Total IDF	152 298 €	39 800 €	10€	3999	9,95€
Total Bourgogne	5 450 €	5 000 €	31€	153	32,68€
Total	700 688 €	248 300 €	7 €	16902	
		248 300 €			
total asso	52%	0 €			
total ligue	48%				

FÉDÉRATION FRANÇAISE

LES DISPOSITIFS

Modalité ou dispositif	SUM de Proposé	ITA de Numero Action	%
Ecole de squash	52 800,00 €	41	21,3%
ETR - Actions sportives	**3 500,00 €**	2	1,4%
ETR - Encadrement	3 000,00 €	2	1,2%
ETR - Optimisation de l'entraînement	12 400,00 €	4	5,0%
Lutte et prévention des dérives	2 500,00 €	2	1,0%
PPF - Actions sportives	9 500,00 €	3	3,8%
PPF - Optimisation de l'entraînement	0,00 €	2	0,0%
QPV	1 500,00 €	1	0,6%
Squash à l'école	**22 370,00 €**	20	9,0%
Squash compétences	**11 500,00 €**	5	4,6%
Squash compétition	18 200,00 €	14	7,3%
Squash découverte	15 950,00 €	18	6,4%
Squash et handicap	3 000,00 €	2	1,2%
Squash fédérateur	14 300,00 €	13	5,8%
Squash féminin	33 830,00 €	43	13,6%
Squash pour tous	**14 550,00 €**	14	5,9%
Squash Santé	7 500,00 €	15	3,0%
Squash territorial	21 900,00 €	7	8,8%
Total général	**248 300,00 €**	**208**	100,0%